

ENQUÊTE PUBLIQUE
DU 15 SEPTEMBRE
AU 24 OCTOBRE 2025

Révision du SCOT de l'agglomération lyonnaise

Notice explicative à destination
de l'ensemble des communes
du périmètre du SCOT

Déroulement de l'enquête publique du SCOT

Vous trouverez ci-dessous la marche à suivre pour préparer et accompagner au mieux la démarche d'enquête publique. Votre implication est essentielle.

1 OBJET ET CONTEXTE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) de l'agglomération lyonnaise est un document de planification stratégique qui définit les grandes orientations de développement durable à l'échelle intercommunale.

Après une phase de concertation publique et de consultations réglementaires, le projet de Scot est soumis à enquête publique, conformément aux articles L.123-1 et suivants du Code de l'environnement et aux articles L.122-10 et R.122-10 du Code de l'urbanisme.

L'objectif de cette enquête est de permettre l'information du public, la réception des avis et la prise en compte des observations dans la décision finale d'approbation.

2 CALENDRIER DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Durée de l'enquête → **40 jours consécutifs**

Dates → **Du 15 septembre à 9h au 24 octobre 2025 à 12h**

Horaires ouvertures au public → **Selon les horaires spécifiques à chaque lieu d'enquête**

3 ORGANISATION DANS LES COMMUNES

Chaque commune DÉSIGNÉE COMME LIEU D'ENQUÊTE met à disposition du public les documents suivants :

→ L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique

→ Un document de présentation de la démarche Scot « le Scot en quelques questions clés »

→ Le projet de Scot composé comme suit :

- Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
- Le Document d'Orientations et d'Objectif (DOO) dont le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)

- Les annexes :
 - Le diagnostic territorial
 - L'évaluation environnementale (comprenant 3 pièces) ;
 - La justification des choix retenus pour établir le projet d'aménagement stratégique et le document d'orientation et d'objectifs ;
 - L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma et la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le document d'orientation et d'objectifs.

→ Le bilan de la concertation

→ L'ensemble des délibérations inhérentes à la procédure de révision du Scot

→ Les avis émis par les personnes publiques associées, les collectivités membres du Sepal, et les autorités consultées

Le dossier comporte également l'avis de l'autorité environnementale sur les incidences environnementales du projet de révision du Scot, qui pourra être consulté dans les mêmes conditions que les autres pièces du dossier.

Chaque lieu d'enquête recevra la visite de commissaires enquêteurs à certaines dates prédéterminées, sous forme de permanences.

| | | |
|----------------------------|---|---------------|
| Mercredi 17 septembre 2025 | Mairie de GIVORS - Place Henri Barbusse | 14h / 17h |
| Jeudi 18 septembre 2025 | Mairie de VAULX-EN-VELIN - Place de la Nation | 14h / 17h |
| Vendredi 19 septembre 2025 | Mairie de CALUIRE-ET-CUIRE - Place du Docteur F. Dugoujon | 14h / 17h |
| Lundi 22 septembre 2025 | Mairie de SAINT-PRIEST - 14 Place Charles Ottina | 14h / 17h |
| Vendredi 26 septembre 2025 | Mairie de VÉNISSIEUX - 5 Avenue Marcel Houël | 14h / 17h |
| Samedi 27 septembre 2025 | Mairie de TASSIN LA DEMI-LUNE - Place Hippolyte Péragnet | 9h / 11h45 |
| Lundi 29 septembre 2025 | Mairie de COLLONGES-AU-MONT-D'OR - Place de la Mairie | 15h / 17h |
| Mardi 30 septembre 2025 | Mairie de MEYZIEU - Place de l'Europe | 14h / 17h |
| Vendredi 3 octobre 2025 | Mairie d'OULLINS - Place Roger Salengro | 14h / 17h |
| Samedi 4 octobre 2025 | Mairie de NEUVILLE-SUR-SAÛNE - Place du 8 Mai 1945 | 8h30 / 11h30 |
| Lundi 6 octobre 2025 | Mairie de SAINT-SYMPHORIEN D'OZON - 24 Rue Centrale | 9h / 12h |
| Jeudi 9 octobre 2025 | Mairie de LYON 8 - 12 avenue Jean Mermoz | 16h45 / 19h45 |
| Samedi 11 octobre 2025 | Mairie de GENAS - Place Général de Gaulle | 9h / 12h |
| Lundi 13 octobre 2025 | Dir. Aménagement Urbain LYON 7 - 198 avenue Jean Jaurès | 13h30 / 16h30 |
| Jeudi 16 octobre 2025 | Mairie de DARDILLY - Place Bayère | 9h / 12h |
| Vendredi 17 octobre 2025 | Mairie de SAINT-PIERRE DE CHANDIEU - 5-7 Rue Emile Vernay | 9h / 12h |
| Mardi 21 octobre 2025 | Mairie de TERNAY - Place de la mairie | 14h / 17h |
| Jeudi 23 octobre 2025 | Mairie de VILLEURBANNE - 3 Place du Dr Lazare Goujon | 16h / 19h |
| Vendredi 24 octobre 2025 | MÉTROPOLE DE LYON - 20 rue du Lac - Lyon 3 | 9h / 12h |

Les communes du périmètre Sepal qui ne sont pas lieux d'enquête recevront l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ainsi qu'au moins un exemplaire de l'avis d'enquête publique à afficher.

4

MOYENS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Les observations du public peuvent être recueillies par les moyens suivants :

- Par écrit au **siège de l'enquête et dans chacun des lieux d'enquête**, sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par un commissaire enquêteur.
- Par écrit (cachet de la poste faisant foi), **Hôtel de la métropole, Délégation urbanisme et mobilités, direction de la planification et des stratégies territoriales, service planification, 20 rue du Lac, CS 33569, 69505 Lyon Cedex 03**, à l'attention du Président de la Commission d'enquête du Scot de l'agglomération lyonnaise.
- Par courriel à l'adresse suivante : **revision-scot-agglo-lyon@mail.registre-numerique.fr**
- Par voie numérique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : **<https://www.registre-numerique.fr/revision-scot-agglo-lyon>**
- Par écrit ou à l'oral lors des **permanences physiques tenues par un membre de la commission d'enquête**.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites et celles transmises par voie électronique, sont consultables sur le registre dématérialisé.

5

PROCÉDURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avant l'ouverture de l'enquête publique

- Il sera transmis au minimum trois semaines avant la date d'ouverture de l'enquête publique au moins un exemplaire de l'avis d'enquête publique (affiche jaune). Un certificat d'affichage prérempli sera joint à l'envoi ; **il sera à retourner au Sepal une fois l'affichage effectué. ATTENTION**, l'affichage doit avoir lieu au **minimum deux semaines avant la date d'ouverture d'enquête publique** (soit le 1^{er} septembre au plus tard).
- L'ensemble du dossier de consultation ainsi que les registres mis à disposition du public, seront remis à chaque mairie lieu d'enquête sur rendez-vous **entre le 11 et le 24 août**.

Pendant l'enquête publique

- Bien informer les personnes se trouvant à l'accueil de la mairie de la tenue de l'enquête publique et orienter les personnes vers le lieu où se trouve le registre.
Le Sepal fournit un kit de communication avec la possibilité pour les communes d'imprimer un fléchage spécifique pour l'enquête publique du Scot.
- Afin de centraliser l'ensemble des contributions dans le registre numérique, il est demandé à la personne référente du **Sepal de scanner et transmettre au Sepal, au moins une fois par semaine**, les contributions manuscrites inscrites sur le registre papier.

À la fin de l'enquête publique

- L'enquête publique **se termine le 24 octobre à 12h**. À partir de cette date, aucune contribution ne peut être portée. Il vous est demandé d'enlever le fléchage et de ne plus mettre à disposition les registres au public.
- Le Sepal viendra récupérer l'ensemble des éléments (registres, dossier de consultation) que le référent aura rassemblés, entre le 24 octobre après-midi et le 28 octobre fin de journée. Attention, **aucune signature du maire n'est nécessaire. Seul le commissaire enquêteur clôt les registres par sa signature**.

Une fois cette étape réalisée, aucune autre sollicitation ne sera adressée à la commune désignée comme lieu d'enquête.

Après l'enquête publique

À l'issue de l'enquête, le Président de la commission d'enquête remettra son rapport et ses conclusions au Sepal.

Ce rapport et ces conclusions seront mis à disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- Dans les bureaux du Sepal, Tour Part-Dieu 129 rue Servient 69003 Lyon
- Sur le site internet du Sepal : <https://www.scot-agglolyon.fr/>
- Au siège de la Métropole de Lyon, des Communautés de communes de l'Est Lyonnais et du Pays de l'Ozon aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Dans l'ensemble des lieux d'enquêtes

Suite à ce rapport, le Sepal analysera les remarques reçues et modifiera éventuellement le projet de Scot en fonction de ces observations.

Le projet de Scot sera alors soumis à la validation du conseil syndical en juin 2026.

! ENQUÊTE PUBLIQUE
DU 15 SEPTEMBRE
AU 24 OCTOBRE 2025

Révision du SCOT
de l'agglomération
lyonnaise

CONTACTS UTILES

Frédéric CARMONA

ext.sepal.fcarmona@grandlyon.com
07 63 07 87 40

Laetitia CAPLIER

l.caplier@grandlyon.com

Président de la Commission d'enquête

Jean-Pierre Bionda